

Liberté  
Egalité  
Fraternité  
—  
Travail  
Solidarité  
Justice

# Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

### ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.  
Etranger..... Le port en sus  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.  
Adressez les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

### RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52

Les Annonces 50 c.

— LYON —

Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

### SOMMAIRE

La Loi de 1882 à la Chambre. — Esprit des Morts et des Vivants. — L'Eglise catholique. — Le Cardinal Lavergne. — Un Remède contre le phylloxera. — Persécutions catholiques contre la Franc-Maçonnerie. — Nos Ecoles. — Monde Maçonique. — Correspondance. — L'Eau qui tue. — Une réclame. — Variétés : Lettre de M. Cass... à M. Beccaria (suite et fin). — Un nouveau miracle. — Deux grands débris. — Les Juifs en Europe. — Revue des Théâtres. — Bibliographie. Feuilletons : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Société de Jésus.

## La Loi de 1882 à la Chambre

C'est toujours un merveilleux spectacle que de considérer combien de fiel contient l'âme des dévots.

A lire les pieuses brochures où l'amour de Dieu et du prochain est l'objet des plus édifiants commentaires, les bonnes gens tombent en admiration devant une aussi excellente religion que la foi catholique; mais que la pratique ressemble peu à la théorie! Il faut assister aux débats de la Chambre, où toute une droite cléricale se dit imprégnée des purs sentiments chrétiens, pour bien voir comment l'enseignement de la douceur et de la charité rend les hommes enragés.

On prendrait un honnête étranger, ne comprenant pas un mot de français, et on lui dirait : « Regardez bien tous ces gens-là, à la tribune et dans les rangs : les uns sont partisans d'une religion de paix et de pardon, de modération et d'amour; les autres ne font point profession de si belles doctrines divines. Devinez maintenant, à leurs figures, à leurs gestes, quels sont les adorateurs et les interrupteurs imbus de la bonté suprême, et où siègent ceux qui n'ont pas le bonheur de croire à ces lois venues d'en haut. »

Rien qu'au ton rageur, aux gesticulations furibondes, aux cris furieux, sans rien saisir du sens des grosses injures accompagnant ces manifestations, le loyal spectateur, franc comme l'ingénu de Voltaire, s'écrierait, tout frappé de l'agitation de MM. de Mun, Keller et consorts : « Voilà ceux qui ont le diable dans le corps. »

Et, en vérité, plus on va, plus les gens pieux deviennent intolérants, injustes et menaçants. La religion qui devrait adoucir les mœurs, transforme les dévots qui la défendent en véritables énergumènes.

Qu'on aille à la Chambre et qu'on juge cette étrange révolution dans les habitudes religieuses. La foi catholique n'est plus le culte d'un dieu de paix, religion tout ornée d'anges aimables, de séraphins roses, de saintes douces et charmantes, de saints en prières, les mains jointes et les genoux dans la poussière, par excès d'humilité. Il semble que chacun, sous les chapelets et les médailles, ait tous les diables dans le ventre.

Dès qu'on ne fait pas ce que veut le pape, on est accablé d'injures, et si une loi ne donne pas la direction de la jeunesse française à ces endiablés de dévotion, c'est une loi scélérate.

« Scélérate » est un mot qui a bien pris dans les sacristies, pour désigner la loi de 1882. Loi scélérate!!! c'est parfait à l'oreille; les bonnes vieilles femmes répètent cela avec autant de conviction que leur *pater* et sans comprendre davantage le sens des phrases qu'elles prononcent. Mais les sons vont bien à l'oreille; pour la foi, il suffit de mots.

En somme, la loi scélérate a le grave défaut, pour les cléricaux, de leur enlever la domination qu'ils exerçaient par l'éducation de l'enfance. Elle ne les prive d'aucune liberté; ils peuvent élever leurs enfants comme il leur plaît, leur enseigner dans des écoles de leur choix, mais à leurs frais alors, tous les *ave, pater*, catéchismes, mystères et miracles de leur goût. Ils n'en gémissent pas moins qu'on les violente, et les niais les croient : il y a tant d'ignorants qui n'écoutent que ceux qui crient le plus fort.

Tout ce tapage ridicule n'a pas eu d'autre résultat que de réunir plus solidement la majorité républicaine. Sur le terrain de l'instruction laïque, tous les républicains comprennent bien leur devoir, et les colères cléricales sont impuissantes.

Mais ces débats montrent ce qu'est devenue la douceur évangélique.

### ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

L'unité générique n'ajoute rien de réel à chaque individu. DESCARTES.

Le génie est au-dessus de toute définition. LIVRY.

Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux. LOUSTALOT.

La résignation est peut-être le genre de courage le plus rare. VOLTAIRE.

C'est abrégé avec de certaines gens que de penser qu'ils sont incapables de parler juste. LA BRUYÈRE.

La plus complète jouissance du fini laisse encore un infini dans l'abîme du désir. MICHELET.

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(Suite, voir les n° 52 et suivants)

La possession de Rome ne pouvait suffire à l'ambition papale, il fallait que le pouvoir temporel eût au moins l'étendue d'un royaume pour que le pape pût dominer les autres souverains de tout son pouvoir spirituel, et, au besoin, leur imposer par la force ses volontés.

Le pape Grégoire III s'empare de l'exarchat de Ravenne, et se place sous la protection de Charles Martel, auquel il envoie des présents. Le pape Zacharie, qui succède à Grégoire III, continue de rechercher l'alliance des Francs; Pépin, maire du palais sous Childéric, voulant prendre pour lui la couronne, envoie des députés au pape pour avoir son avis; Zacharie répond que : « Par l'autorité de l'apôtre saint Pierre, Pépin possédant la puissance royale doit jouir des honneurs de la royauté », et il le sacra roi des Francs.

Sous Etienne II, successeur de Zacharie, Astolphe, roi des Lombards, envahit l'exarchat de Ravenne et menaça Rome. Pépin s'empressa de venir au secours de la papauté, battit le roi des Lombards, s'empara de l'exarchat de Ravenne et de vingt-deux villes dont il fit don au pape.

Charlemagne continua de protéger la papauté et agrandit encore le pouvoir temporel en s'emparant de la Lombardie et de toute l'Italie; le pape Léon III s'empressa de prouver sa reconnaissance au roi franc, le 25 décembre 800, Charlemagne entra dans la basilique de Saint-Pierre pour y entendre la messe; comme il était debout, incliné vers l'autel et faisant sa prière, le pape lui mit sur la tête une couronne très précieuse, et le peuple romain s'écria : A Charles-Auguste couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoires!

Les papes devinrent ainsi en quelque sorte les vassaux des rois francs, qui devaient approuver leur élection, mais les rois francs devaient en même temps recevoir des papes la couronne impériale.

Grégoire IV déclara à Louis le Débonnaire, empereur d'Occident, que la chaire de saint Pierre était au-dessus du trône impérial.

Lothaire II, fils de Louis le Débonnaire, avait deux femmes; il fut excommunié par le pape Nicolas I<sup>er</sup>; après la mort de ce prélat, il se rendit à Rome avec quelques-uns de ses seigneurs, pour obtenir du pape Adrien II la levée de l'excom-

— lui-même la communion au... qui l'accompagnaient; tous moururent en peu de temps. Le pain de vie s'était donc transformé en pain de mort.

Nous ne suivrons pas l'histoire de tous les papes qui se succédèrent, leurs crimes, leurs débauches, leurs tentatives pour faire prévaloir leur volonté dans la politique des différents Etats de l'Europe; cependant, il en est un que nous ne pouvons passer sous silence.

Hildebrand, fils d'un charpentier de Soana, en Toscane, né vers l'an 1013, avait fait ses études en France et était entré au monastère de Cluny. Très érudit, pendant vingt-cinq ans, il fut le conseiller des souverains pontifes.

Enfin, il devint pape sous le nom de Grégoire VII. Son but était de fonder une théocratie universelle, de sauver le monde dans le sein du catholicisme et de régénérer, par l'action centrale du pontificat, le pouvoir spirituel et le pouvoir politique. Ces aspirations, ces projets ne pouvaient pas tarder à remuer l'Occident.

Grégoire VII se met à l'œuvre, il s'acharne contre les vices du clergé, contre le mariage des prêtres, c'est-à-dire contre les fidèles entrés dans les ordres en état de mariage; il impose aux clercs un célibat rigoureux; il a recours aux prédications des moines qui soulèvent le peuple contre les moines mariés et déclarent nuls les actes de religion accomplis par ces mains indignes; il attaque la simonie ou trafic des choses saintes; il excommunique les simoniaques.

Aux idées religieuses se joignent des plans politiques; il veut rendre la papauté supérieure à toute puissance temporelle et mettre l'autel au-dessus du trône : il veut que le Saint-Père, tenant la place de Dieu, gouverne le monde entier; il veut interdire aux clercs de recevoir d'un laïque l'investiture d'un bénéfice ecclésiastique; il voulait rendre les élections ecclésiastiques indépendantes des rois et des suzerains. Pour lui, le caractère religieux absorbait tout, et, en vertu de sa qualité de vicaire de Jésus-Christ sur la terre, il prétendait être maître de tous les clercs, et il ne désespérait pas de soumettre les rois eux-mêmes.

Henri IV, empereur d'Allemagne, fut excommunié pour simonie; les clercs allemands et lombards se révoltèrent, autant à propos du célibat des prêtres qu'à cause de l'absolutisme pontifical.

Grégoire, dans un concile tenu à Rome, déclara que tout clerc devait obéissance au pape plutôt qu'à son évêque. Les évêques de Germanie, de Lorraine et de Lombardie s'assemblèrent à Worms et à Pavie, en 1076, et déclarèrent le moine Hildebrand déchu de la papauté, déposé à l'unanimité comme assassin, sacrilège, nécromancien et simoniaque.

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 54

## LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

La voiture était là, au bord du fossé, mais les brancards étaient loin d'atteindre à la muraille, et il y avait encore un espace considérable qui ne serait pas aisément franchi. Mais la folle eut bientôt pris un parti. S'arc-boutant de toutes ses forces contre l'arrière-train de la charrette, elle s'aperçut qu'elle parvenait à l'ébranler. Elle redoubla d'efforts, et tout à coup le lourd véhicule tomba dans le fossé, qu'il encombra de toute sa masse. Louise eut une angoisse terrible au cœur en écoutant le bruit sourd de cette chute. On l'avait peut-être entendue; on allait peut-être se réveiller, s'inquiéter, la chercher, la trouver.

Et tapie, immobile, l'œil hagard, elle attendait dans l'angoisse du silence, armée de son couteau, dont la lame rouge ensanglantait sa main amargie et bien décidée, dans son calcul insensé, à tuer le premier où la première qui tomberait sous sa main.

Mais nul bruit ne se faisait entendre, personne n'avait été éveillé, et peu à peu un sourire de joie vint se fixer sur la lèvre cruelle de la nocturne vagabonde.

Alors elle étudia l'état des lieux. La voiture versée comblait maintenant le fossé et les fagots et branchages atteignaient presque la crête du mur. Elle s'engagea résolument au milieu de ces fascines et bientôt elle sautait de l'autre côté du préau. Aussitôt elle prit sa course. Elle avait encore un autre mur à franchir, mais moins difficile. C'est le mur d'enceinte de la propriété. Il confinait cet immense territoire qui dépasse en étendue celui d'une petite ville et où deux ou trois mille insensés forment une étrange et hideuse population. C'est un simple mur de clôture de peu d'élévation. Louise trouva une planche dont les jardiniers se servaient; elle la dressa, et s'aidant des pieds et des mains, fut bientôt en rase campagne.

Il était 1 heure du matin et elle se trouvait seule, sur la grande route, vêtue d'une robe d'intérieur et coiffée d'un petit bonnet linge.

Dans son instinct, elle comprit que la nuit, sur le chemin public, elle risquait de faire de dangereuses rencontres, et elle s'enfonça du côté d'un petit bois qui tapissait les pentes de la colline sur laquelle s'élève Bron. Là, elle attendit la première aurore. Quand elle vit poindre le jour, elle se remit en marche, et, mêlée aux laitières et aux maraichers, entra dans la ville sans être remarquée.

Plusieurs fois, quand sa mère venait la visiter à l'asile, elle lui avait demandé — c'était chez elle une idée fixe — ce que faisait et où demeurait Jacques. M<sup>me</sup> Lebonnard, heureuse de voir sa pauvre enfant s'intéresser à quelque chose et à quelqu'un, lui avait répondu que Jacques n'était plus rien pour elle, qu'il fallait l'oublier, qu'il s'était marié avec sa cousine Valin, et qu'il demeurerait à la Croix-Rousse avec ses nouveaux parents.

Depuis lors, la folle n'avait plus paru s'inquiéter de celui qu'elle avait tant aimé et qu'elle poursuivait maintenant d'une haine farouche; mais, dans sa mémoire, le souvenir net et précis de sa conversation avec sa mère était resté, et elle voyait toujours devant elle son mari qui la trompait avec Pauline Valin, dans la petite maison de la Croix-Rousse.

Elle la connaissait bien, cette petite maison, elle y était allée plusieurs fois quand, aux premiers

jours de leur mariage, Jacques lui avait fait faire connaissance avec sa nouvelle famille. Elle voyait l'allée étroite, l'appartement où trois grandes mères occupaient la pièce principale, la petite salle à manger formant aussi salon, où la mère Valin avait son grand fauteuil, et où le reste de la compagnie devait se contenter de chaises de paille. Elle voyait la chambre de Pauline, et la rage lui montait au cœur quand elle se souvenait que son bonheur avait volé son bonheur.

Car il était à elle, bien à elle, le bonheur des nouveaux époux. Jacques lui appartenait, elle l'avait acquis le jour où elle lui avait engagé sa foi, et elle se moquait bien de cette loi ridicule qui le lui avait enlevé. Le divorce! que lui importait le divorce. Elle ferait bien voir à l'infidèle et à sa complice que le divorce ne peut rien changer à ce qui doit rester éternellement immuable, et c'est en ruminant ces souvenirs et ces colères qu'elle marchait du côté de Lyon.

(A suivre.)

## LE CARDINAL LAVIGERIE

Nous nous sommes déjà occupés, dans ce journal, des agissements du cardinal Lavigerie en Tunisie. Nous avons déjà montré quel emploi le représentant de la papauté, à Tunis, faisait de l'argent que la République lui donne généreusement chaque année pour maintenir et accroître l'influence française dans la Régence.

Le *Réveil Tunisien* publie sous le titre *La Commission du budget et le cardinal Lavigerie* un très intéressant article qui ajoute encore aux faits que nous avons signalés. Voici ce qu'écrit notre excellent confrère :

La Commission du budget vient de supprimer le crédit de 100,000 francs alloué au cardinal Lavigerie pour frais de propagande en Orient.

Nous n'aimons pas, en principe, les luttes religieuses : musulmans, catholiques, protestants, païens, juifs se coudoient ici, et nous ne croyons pas que la France soit venue en Tunisie pour faire triompher telle croyance au détriment de telle autre.

C'est parce que nous sommes partisans absolus de la liberté de conscience que nous n'admettons pas que la France subventionne la propagande catholique, pas plus qu'elle ne doit aider le prosélytisme des musulmans ou des Grecs orthodoxes, par exemple.

Il n'y a plus, grâce au progrès des idées, de religion d'Etat, et il est loin de nous le temps où nos armées imposaient aux populations conquises le culte du Christ, obligeant, par une indigne persécution morale, les peuples soumis à une abjuration forcée, et cela au nom d'une religion fondée sur les principes de la tolérance, de la liberté des hommes, de l'égalité des citoyens et de la fraternité des peuples.

Le Christ socialiste n'employait que la persuasion pour attirer à lui les croyants. Son œuvre, poursuivie par la douceur et le raisonnement, fut un monument durable, bien que les principes de morale religieuse établis par son fondateur soient, depuis longtemps, abandonnés par son Eglise.

La compression en matière religieuse, comme en matière politique, n'a jamais enfanté que la haine et l'égoïsme. Toute propagande qui n'est faite par l'exemple, qui s'appuie sur les fonds secrets d'un ministère ou sur les batonnets d'une armée d'occupation est vouée à l'insuccès et retourne contre ses auteurs.

Quels bénéfices la France a-t-elle retirée en Tunisie des sommes considérables qu'elle abandonne annuellement au cardinal Lavigerie ?

Nous cherchons de bonne foi et nous ne trouvons rien.

Le cardinal Lavigerie a-t-il employé ces fonds à une propagande religieuse ?

Là encore, les résultats sont négatifs ; dites-moi si vous connaissez des musulmans, des juifs ou des grecs convertis par l'archevêque de Carthage ?

On me répondra : le cardinal a fondé des établissements pieux, des hospices, des hôpitaux.

Est-ce le collège Saint-Charles dont on veut parler ? Sauf quelques rares exceptions il est payant.

Est-ce alors l'hôpital civil que vous visez ? Celui-là encore n'a rien d'un établissement de charité. Il est fondé par le cardinal, cela est vrai ; l'administrateur est son homme de confiance, mais on ne prend que des malades payants.

Lorsqu'un Français indigent est admis à cet hôpital, c'est le consulat qui paye, sur le pied de deux francs par jour.

Les draps pour l'ensevelir lui sont encore refusés, dans ce charitable établissement, et combien de nos compatriotes n'auraient pu être ensevelis décemment si la colonie française n'était intervenue, soit par l'initiative de quelques-uns d'entre eux, soit par le concours de la Société de bienfaisance française.

Les écoles des frères, des sœurs, tout est payant ; le prix des messes, mariages ou enterrements à tous les jours est perçu intégralement.

Le clergé de Tunis a-t-il jamais consenti à une réduction sur les honoraires religieux ? Les pauvres sont enterrés aux frais de la colonie française ; M. Lavigerie a-t-il jamais coopéré, au titre de citoyen français, à ces manifestations charitables et patriotiques ?

La propagande religieuse, tout en étant une propagande française, il serait difficile, nous nous, d'expliquer au Parlement l'emploi des fonds attribués à l'archevêque de Carthage.

Le cardinal Lavigerie croit-il que l'on ignore aux Chambres françaises que ses sympathies sont toutes acquises aux Italiens comme aux Anglo-Maltaïes ? Lorsque le pape Léon XIII l'autorisa à nommer un évêque à Tunis, le cardinal Lavigerie nomma un Maltaïse.

Le fait est que les colonies italienne et maltaïse sont plus nombreuses que les Françaises, qu'ils sont de beaucoup plus pressés aux offices, plus généreux dans leurs dons que nos compatriotes ; mais alors, nous nous demandons à quoi sert la subvention accordée par la France à ce cardinal qui réserve toutes ses faveurs aux étrangers.

Et, en résumé, puisqu'il est établi que, de quelque côté que nous nous tournions, nous ne pouvons trouver la trace d'une œuvre de cardinal Lavigerie qui ne soit vaine ou intéressée, nous nous demandons aujourd'hui ce que sont devenus les millions remis à ce prélat pour la France, depuis dix ans. Ils sont, sans doute, allés rejoindre, pour un but qui nous échappe, les millions de la *Loterie tunisienne* !

En supprimant la subvention accordée au cardinal Lavigerie, la Commission du budget a fait œuvre

utile. La France n'est pas assez riche pour subventionner les ambitions personnelles d'un cardinal, ce cardinal fut-il l'archi-millionnaire Lavigerie.

En ce qui concerne la propagande française — que l'archevêque de Carthage s'est bien gardé de faire, car elle aurait considérablement nui à son but ambitieux — on ne pouvait, certes, plus mal choisir qu'en s'adressant à lui.

M. Lavigerie est un diplomate profond, doublé d'un savant, un commerçant habile, mais il n'a rien... rien d'un apôtre.

## Un Remède contre le Phylloxéra

Voulez-vous avoir à votre porte un factionnaire qui ne vous gêne pas sans qu'il vous en coûte rien ?

Le journal de Mgr Ernest vous donne le remède : c'est l'eau bénite.

D'après le rituel, l'eau bénite a la vertu divine de chasser les démons et les maladies causées par eux. « Tout ce qu'elle touchera dans les maisons fidèles sera préservé du souffle pestilentiel et ce qui peut nuire à la santé et au repos des personnes. Enfin, Dieu enverra son ange pour garder, soutenir, protéger, visiter et défendre chacun des membres de la famille. »

Qui sait si les maladies des animaux et les divers phylloxéras qui détruisent les biens de la terre n'attendent pas les exorcismes de l'Eglise pour disparaître entièrement ?

Il ne serait pas nécessaire pour cela d'inventer de nouvelles formules. Nos rituels contiennent encore ces vieux remèdes auxquels nos pères ont eu souvent recours avec succès.

Ce qui nous étonne, c'est que Mgr Ernest et M. l'abbé Alazard son porte-parole, puisqu'ils ont une telle confiance dans leur remède, ne l'aient pas encore essayé. Hé ! ne savez-vous pas, Messieurs, qu'il y a 300,000 francs à gagner si le remède opère. Sans compter que les viticulteurs du monde entier vous achèteraient bien pour quelques millions d'eau bénite sans marchander.

Mais voilà le diable : c'est que les remèdes de l'Eglise n'opèrent que quand on ne les applique pas.

## PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite, voir les nos 52 et suivants)

Le Frère *Tournon* ayant été mis au secret, bientôt eut lieu la première monition. Les monitions étaient une instruction judiciaire émanant du pouvoir ecclésiastique et appartenant plus spécialement à l'official et aux vicaires généraux, comme dépositaires de l'autorité épiscopale.

Le délégué à l'instruction, en vertu des monitions, interrogeait l'accusé, faisait citer les témoins, et enjoignait à toute personne ayant connaissance des faits incriminés de les faire connaître, de dénoncer les complices de l'accusé, dans un délai fixé, sous peine d'excommunication.

Il est curieux de remarquer que des gens qui n'ont pas le droit, dans l'esprit de leur religion, de verser le sang humain, se soient arrogé le pouvoir de mettre le glaive entre les mains du bourreau, pour frapper leurs victimes. On sait, en France, par des affaires devenues célèbres, grâce à la campagne qu'entreprit Voltaire contre l'exécution *des Calas* et du chevalier *de la Barre*, les crimes commis à l'aide de ce mode de procédure.

*Tournon* parut devant l'Inquisition, après avoir été questionné sur ses noms, sa profession, sa patrie, sur les motifs qui l'avaient fait venir en Espagne, etc., on lui demanda s'il appartenait à la Société dite des francs-maçons. Il avoua avoir été franc-maçon à Paris, et d'avoir assisté en France à des réunions maçonniques. Pressé de déclarer s'il avait assisté à de pareilles assemblées en Espagne, il le nia, et prétendit ignorer qu'il existât des francs-maçons à Madrid.

On lui demanda quelle était sa religion, la Franc-Maçonnerie professant des doctrines contraires à la sainte Eglise romaine. *Tournon* répondit qu'il était catholique romain et croyant ; et il affirma en toute vérité, ce qui, du reste, était vrai à cette époque, que jamais dans les Loges il n'avait entendu prononcer des paroles pouvant faire croire à l'antagonisme de la Société maçonnique contre la religion ; que, bien au contraire, pour être reçu dans la Société, il fallait déclarer croire en Dieu.

A ces réponses, on lui objecta l'indifférence des maçons en matière de religion, en ajoutant que les adeptes de la Maçonnerie étaient des idolâtres, adorant le soleil, la lune et les étoiles.

En vain, *Tournon* fit-il observer que si, comme on le disait, les maçons étaient indifférents en matière religieuse, ils ne pouvaient être des idolâtres, mais que ni l'une ni l'autre de ces assertions n'étaient fondées ; que la tolérance maçonnique n'impliquait pas l'indifférence religieuse pas plus qu'une croyance quelconque aux idoles ; que chacun était libre d'adorer Dieu dans les formes qui lui avaient été enseignées ; que les images du soleil, de la lune et des étoiles placées dans les salles de réunions maçonniques avaient

uniquement pour but de « rendre plus sensible les allégories de la grande, continuelle et véritable lumière que les Loges reçoivent du grand architecte de l'Univers, et pour que ces représentations apprirent aux frères à être bienfaisants », l'inquisiteur n'en persista pas moins à maintenir ce qu'il avait avancé, et il adjura de nouveau le Frère *Tournon* « par le respect qu'il devait à Dieu et à la sainte Vierge » de confesser les hérésies de l'indifférentisme ; les pratiques superstitieuses qui lui avaient fait mêler les choses saintes aux choses profanes, et les erreurs de l'idolâtrie qui l'avaient conduit à rendre un culte aux astres, l'accusé persista dans ses déclarations premières. L'inquisiteur voyant qu'il ne pouvait obtenir des déclarations conformes à ses desirs, ordonna que l'accusé fût reconduit dans son cachot.

A la comparution suivante, *Tournon* persista encore dans ses premières réponses, mais il ajouta avec un certain courage, étant donné sa situation, que le parti le plus sage à prendre, dans son intérêt, était de convenir, qu'il avait tort d'avouer son ignorance absolue de l'esprit dangereux des statuts et des pratiques maçonniques, ajoutant, toutefois, qu'il n'avait jamais cru qu'en pratiquant la Maçonnerie il commettait des actes contraires à la religion catholique ; qu'en conséquence, il espérait voir prendre sa franchise en considération pour modérer sa peine, sa bonne foi ayant été surprise ; qu'il n'avait jamais cru commettre d'actes répréhensibles, voyant toujours recommander et pratiquer la bienfaisance dans les Loges, sans mettre en doute aucun article de la foi catholique.

Au mois de décembre suivant, six mois après l'arrestation, l'inquisition rendit sa sentence. Elle porta « Que M. *Tournon* est jugé suspect d'être tombé dans les erreurs de l'indifférentisme, en suivant dans sa conduite, au milieu des francs-maçons, celle du naturalisme, dans les erreurs de la superstition, contraires à la pureté de la sainte religion catholique en mêlant les choses profanes aux objets sacrés, le culte religieux des saints et des images aux joies des banquets, les serments exécutoires aux cérémonies maçonniques, etc. ; que M. *Tournon* mérite d'être sévèrement puni pour avoir commis tous ces délits, et surtout pour avoir tenté de pervertir des catholiques espagnols. Néanmoins, considérant qu'il n'est pas né en Espagne ; qu'il a reconnu une erreur que son ignorance peut faire excuser... ; il est condamné seulement et par un effet de la miséricorde du saint-office à une année de détention, qu'il devra accomplir dans la prison qu'il occupe actuellement, et ce temps expiré, à être conduit sous l'escorte des ministres du Saint-Office jusqu'à la frontière de France, et banni de l'Espagne pour toujours, après qu'on lui aura signifié, s'il rentre jamais dans le royaume sans la permission du roi et du saint-Office, il sera sévèrement puni et suivant toute la rigueur du droit. »

*Tournon* était en outre condamné, pendant la durée de son emprisonnement, « à faire des actes de piété, à se confesser, à méditer tous les jours sur les exercices spirituels de saint Ignace de Loyola et sur le livre du P. Jean-Eusèbe Nieremberg : De la différence entre le temporel et l'éternel : à réciter tous les jours une partie au moins du *Saint-Rosaire* de Notre-Dame la vierge Marie ; à répéter souvent les actes de foi, d'espérance et de contrition, à apprendre par cœur le catéchisme du P. Astete et à se disposer à recevoir l'absolution aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte ; pratiques qu'on l'engageait à faire le reste de sa vie. » Et afin que *Tournon* fût instruit de cette sentence, le jugement portait « qu'il serait célébré un auto-dafé particulier dans les salles du tribunal, en présence des secrétaires du secret, des employés du saint-office et des personnes auxquelles le seigneur inquisiteur-doyen permettrait d'y assister ; qu'il paraîtrait dans l'autodafé et entendrait debout la lecture de son jugement ; qu'il recevrait une remontrance ; qu'il abjurerait ensuite à genou toutes ses hérésies ; enfin, qu'il lirait et signerait son abjuration ainsi que sa confession de foi conforme à la foi catholique, apostolique et romaine, avec la promesse de ne jamais assister à l'avenir aux assemblées des francs-maçons. »

Toutes les dispositions de ce jugement furent exécutées. *Tournon* subit jour par jour l'emprisonnement prononcé, après quoi il fut reconduit à la frontière. De retour en France, il rapporta aux Loges les procédés dont il avait été victime, celles-ci s'appliquèrent à lui faire oublier les persécutions qu'il avait endurées par amour de la Maçonnerie et à lui créer une situation honnête, en échange de celle qu'il avait perdue.

L'inquisition d'Espagne s'était montrée relativement clémente envers *Tournon*, mais avant cette affaire, en 1743, l'inquisition de Lisbonne avait employé des procédés autrement odieux contre trois francs-maçons, nommés *Jean Couslas*, *Alexandre-Jacques Mouton*, *Jean-Thomas Bruslé*. Ayant publié l'histoire de ce procès, nous pouvons en donner un résumé succinct.

(A suivre.)

## NOS ÉCOLES

Le ministère de l'instruction publique vient de faire paraître les résultats de l'enquête entreprise en vue d'évaluer exactement le chiffre de la population des écoles publiques.

Il y avait, au 10 février 1885, dans les écoles primaires et maternelles, 4,403,530 enfants de tout âge inscrits, et 3,888,086 présents. Les écoles privées comptaient 1,067,857 élèves.

Les écoles publiques sont au nombre de 66,123, avec augmentation de 527 pour l'année scolaire 1884-85 ; pour les écoles privées, qui sont au nombre de 14,022, l'augmentation n'est que de 172.

Le nombre des maîtres non pourvus du brevet de capacité décroît dans des proportions considérables. Il n'est plus aujourd'hui que de 811 pour les instituteurs et les institutrices laïques. Il a décréu, depuis la dernière année scolaire, de 3,605. Mais les instituteurs et institutrices congréganistes, n'ayant d'autre titre pour enseigner que la lettre d'obédience, sont encore au nombre de 14,296.

Il n'y a pas vingt ans, le nombre des illettrés était encore dans l'énorme proportion de 35 à 40 % sur la population totale. En 1882, le nombre des conjoints ayant signé leur acte de mariage a été de 85,9 pour les hommes, et de 77,4 % pour les femmes.

En 1884, la moyenne des conscrits sachant lire a été de 88,3 %. Encore quelques années, et, dans ce pays de suffrage universel, on ne trouvera plus un citoyen qui ne sache lire et écrire. Nos départements de l'Est sont, comme toujours, en tête du mouvement. Le vaillant département du Jura a fourni la proportion la plus forte. La moyenne de ses conscrits sachant lire est de 99,3 %. Il n'a plus qu'un pas à faire pour toucher à l'idéal.

## MONDE MAÇONNIQUE

SAINT-CLAUDE

Samedi dernier, la Loge le *Réveil de la Montagne*, de Saint-Claude, était en fête.

Un grand nombre de maçons de Saint-Claude et des environs s'étaient réunis dans notre modeste local, trop petit pour la circonstance.

Le F. E. Bussière, ancien orateur de la Loge maçonnique de Périgueux, venait apporter le concours de son éloquente parole à ses Frères de l'Est.

Après avoir souhaité la bienvenue aux visiteurs, le président cède la parole au jeune et sympathique conférencier, qui avait pris pour sujet de son étude : *De la participation de la Franche-Comté au mouvement fédératif sous la Révolution française*.

Le F. Bussière a montré notre belle province l'une des initiatrices des Fédérations, et il a raconté avec une verve intarissable, semée d'anecdotes piquantes et d'anecdotes locales, tout ce qu'il y avait alors de patriotisme et d'amour de la liberté parmi les baillages de Lons-le-Saulnier, de Saint-Claude, de Salins, d'Arbois et d'Orgelet.

Le conférencier a obtenu un très vif succès, et la tenue n'a pris fin que vers 11 heures, après que le Vénérable eût fait promettre au F. Bussière de revenir à Saint-Claude pour assister et participer à l'inauguration de notre nouveau temple, au mois de mars prochain.

Une réunion fraternelle au café Beauduret a terminé cette belle et intéressante soirée, qui laissera un bon souvenir à tous ceux qui y ont assisté.

## CORRESPONDANCE

Nous recevons d'un de nos lecteurs, sous le titre *Questions sociales*, une très intéressante lettre qui contient quelques idées fort justes et dont nous sommes heureux de faire profiter nos lecteurs.

Voici cette lettre :

Les réflexions que j'ai faites sur le résultat du Congrès ouvrier de Lyon m'ont suggéré les idées suivantes, pour l'amélioration du sort des prolétaires.

Il faudrait continuer de faire une journée de dix heures de travail, car la faire moindre, de cinq à huit heures, comme l'ont demandé quelques délégués, — ce serait augmenter la valeur des produits de consommation.

En effet, si les patrons abaissaient la journée actuelle de dix heures, la main-d'œuvre augmenterait ; par conséquent les frais généraux qui sont basés en France sur ce nombre d'heures de travail ; — les fabricants seraient obligés d'augmenter, dans la même proportion, le prix de vente de leurs produits.

En conséquence, cette augmentation du prix de revient sur la fabrication entraînerait relativement dans la même proportion, si ce n'est plus, l'augmentation des produits de consommation, « nourriture, vêtements, etc., etc. »

L'amélioration de la situation des travailleurs pourrait s'obtenir :

1° En dégrevant les charges qui pèsent si lourdement et si injustement sur eux. Je veux parler des impôts indirects ou des droits d'octroi. Cet impôt vexatoire et illégal est l'impôt au rebours, car le prolétaire qui n'a rien paie le plus, et le rentier qui possède paie le moins.

L'équivalent de la suppression des octrois, pourrait se retrouver par un impôt sur le revenu, suivant le projet des honorables députés Ives Guynet, G. Dreyfus et Ballue.

Cela ne déplacerait en rien les capitaux français, lesquels n'iraient nullement à l'étranger, attendu que chez nos voisins monarchiques, l'impôt sur le revenu est établi depuis longtemps. En passant, je crois devoir signaler les journées de prestation des communes. Cet impôt pour le paysan est aussi injuste que l'octroi pour la ville ; car les manœuvres

cultivateurs et ouvriers d'usines de la campagne, qui n'ont aucun lopin de terre paient 4 fr. 50 aussi bien que les propriétaires et châtellains, qui seuls détériorent, avec leurs voitures et carrosses, les routes et chemins pour l'entretien desquels, les prestations sont imposées.

Les prestations pourraient être remplacées, équitablement, par des centimes additionnels ordinaires votés dans chaque commune. Alors, ce serait le propriétaire qui paierait et non le locataire.

Il faudrait également reviser les quatre contributions directes : La cote personnelle, la cote mobilière, le foncier et les patentes.

Les cotes personnelle et mobilière devraient être taxées d'après la position de l'échelle sociale et le luxe de chaque citoyen.

Il devrait en être de même pour le foncier bâti et non bâti, c'est-à-dire la propriété productive et la propriété de jouissance.

Quant aux patentes, on devrait les taxer le moins possible, car les augmenter c'est augmenter les frais généraux des commerçants et des industriels, lesquels élèveraient le prix de vente des produits de fabrication et de consommation, et par contre coup favoriseraient la concurrence étrangère. En un mot, il faudrait augmenter l'impôt du capital improductif et diminuer le capital productif, lequel est prêt à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Il faudrait que les ouvriers s'associaient entre eux pour former des sociétés coopératives de consommation, telles qu'il en existe déjà dans certaines villes; alors les prolétaires auraient d'abord, comme première économie, le bénéfice habituel que prennent les fournisseurs, sur la vente des produits de consommation.

La question sociale venant d'être posée et prise en considération, par le président du conseil des ministres, l'honorable M. de Freycinet, le temps n'est pas loin, où il y aura association entre le capital et le travail. En effet, il serait équitable que le travailleur qui aide à produire des bénéfices dans une usine, n'ait sa cote-part aussi bien que le capitaliste, qui n'a d'autres peines que celles de veiller à son capital engagé, de vérifier ses comptes d'intérêts et les inventaires de chaque année.

Car si d'un côté le capitaliste risque son argent, l'ouvrier, qui fait produire ce capital, risque au travail, les accidents et sa vie. Donc, de part et d'autre il y a réciprocité.

Pour faciliter l'association du capital et du travail, il faut qu'il y ait des rapports amicaux entre les syndicats ouvriers et les syndicats de patrons. Il faut qu'il y ait surtout intérêt et production diligente du travail de la part de l'ouvrier, dans chaque atelier.

Enfin, il faudrait la création d'une caisse de retraite, pour les invalides du travail, à qui la vieillesse a fait tomber l'outil de la main. Cette solution de la question sociale, aboutira au plus tôt, grâce au gouvernement de la République, qui l'a prise en considération depuis longtemps. (La question étant à l'ordre du jour au Sénat et à la Chambre.)

Telles sont, à mon avis, les réformes économiques et sociales que pourrait et devrait revendiquer la classe ouvrière, pour l'extinction du paupérisme, et non les réformes utopiques et révolutionnaires exposées au Congrès par les anarchistes qui, non satisfaits de déconsidérer le parti ouvrier, ont encore insulté le drapeau de la Patrie et de la République.

## L'EAU QUI TUE

L'eau de Lourdes n'est donc pas souveraine? Nous nous imaginions qu'aucune maladie ne résistait à ce liquide miraculeux.

Encore une illusion qui s'en va! En effet, la *Semaine religieuse* de Mende raconte ce navrant incident du dernier voyage des fervents pèlerins :

« Si notre pèlerinage a eu ses joies, il a eu aussi ses épreuves.

« Nous avons eu le regret d'avoir perdu un de nos pèlerins, décédé à Lourdes.

« C'était un homme de quarante-cinq ans, de la paroisse de Sainte-Lucie. Gravement malade, au moment du départ, il voulut tenter le voyage malgré l'opposition de ses amis. La fatigue de la route aggrava son mal. Arrivé à Lourdes, il fut

transporté à l'hospice, et le lendemain il mourut. »

Et voilà comment l'eau de Lourdes guérit tous ceux qui en boivent!

## UNE RÉCLAME

Un de nos amis a trouvé ces jours-ci, dans le livre d'Heures de sa femme, une image de la Vierge qui enfanta Jésus-Christ, son premier fils, s'il faut en croire un Missel (traduction du xv<sup>e</sup> siècle) chargé de belles enluminures et catalogué à la « Bibliothèque nationale », section des manuscrits, sous le numéro 6843 (page viij). Les avantages proposés aux acheteurs de cette image sont tels qu'il faut être rudement mécréant pour ne pas se décider à en profiter.

### AU NOM DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

CINQUANTE CENTIMES

Pour les immenses besoins de cette œuvre

Et vous aurez part aux avantages suivants :

1<sup>o</sup> Tous les jours, matin et soir, des prières spéciales seront adressées par tous les membres de la communauté réunis, pour nos bienfaiteurs, tant vivants que décédés.

2<sup>o</sup> Tous les samedis, à perpétuité, une messe sera dite aux mêmes intentions, dans un oratoire de la maison érigé en l'honneur de Notre-Dame de la Bonne-Mort, etc., etc. Le petit papier qui ne coûte pas 1 centime et que l'on vend 50, beau bénéfice; vise, comme on va le voir, toutes les catégories de dupes, même les athées, même les morts qui se trouvent dans le Paradis, dans le Purgatoire ou dans l'Enfer.

Le petit papier continue : « Ces avantages spirituels pourront être gagnés même par les personnes qui n'ont rien donné ou qui sont déjà décédées, si des parents ou des amis charitables font l'offrande à leur place (!!!). En prenant à sa charge dix souscriptions de 50 centimes, ou en en recueillant vingt-cinq, on acquerra le droit de faire partager ces avantages à sa famille tout entière. En se chargeant de cinquante souscriptions ou en en recueillant un cent, on jouira des mêmes privilèges et, de plus, on aura part à une messe qui sera dite à perpétuité chaque dimanche du mois de Marie et à chacune des fêtes de la très sainte Vierge. Adresser à M. l'économiste de Sainte-Marie de Tinchebray (Orne). »

Imprimé chez Bouasse-Lebel, r. Sulpice, 29, Paris.

Voilà une opération qui rapporte plusieurs millions avec des souscripteurs auxquels on rembourse avec des prières le capital et l'intérêt. C'est un des phénomènes de la suggestion exercée par un seul homme sur une foule. Et dire que le gouvernement, pour être agréable à cette foule, remet annuellement cinquante millions à ces prêtres exceptionnels qui subtilisent de leur côté un nombre de millions plus considérable encore à nos femmes, c'est-à-dire à nous-mêmes. Oh ! les marchands du temple !

## VARIÉTÉS

Lettre de M. Cass... à M. Beccaria

(Suite, voir le n<sup>o</sup> 54)

La sénatuscrite d'Abbeville ressortit au Parlement de Paris. Le chevalier de la Barre y fut transféré, son procès y fut instruit. Dix des plus célèbres avocats de Paris signèrent une consultation, par laquelle ils démontrèrent l'illégalité des procédures et l'indulgence qu'on doit à des enfants mineurs, qui ne sont accusés ni d'un complot, ni d'un crime réfléchi. Le procureur général, versé dans la jurisprudence, conclut à réformer la sentence d'Abbeville. Il y avait vingt-cinq juges; dix acquiescèrent aux conclusions du procureur général; les quinze autres, animés par

des principes respectables dont ils tiraient des conclusions affreuses, se crurent obligés de confirmer cette abominable sentence le 5 juin de cette année 1766. Ils voulaient signaler leur zèle pour la religion catholique; mais ils pouvaient être religieux sans être meurtriers. Il est triste, Monsieur, que cinq voix sur vingt-cinq fussent pour arracher la vie à un accusé, et quelquefois à un innocent. Ne faudrait-il pas, peut-être, dans un tel cas de l'unanimité, ne faudrait-il pas au moins que les trois quarts des voix conclusent à la mort? Encore, en ce dernier cas, le quart des juges qui mitigerait l'arrêt, ne pourrait-il pas, dans l'opinion des cœurs bien faits, l'emporter sur les trois quarts? Je ne vous propose cette idée que comme un doute, en respectant le sanctuaire de la justice et en le plaignant.

Le chevalier de la Barre fut renvoyé à Abbeville, pour y subir son horrible supplice; et c'est dans la patrie des plaisirs et des arts qui adoucissent les mœurs, dans ce même royaume si fameux par les grâces et la mollesse, qu'on voit de ces horribles aventures. Mais vous savez que ce pays est moins fameux par la Saint-Barthélemy et par ses plus énormes cruautés.

Enfin, le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, se fit, dans Abbeville, cette exécution trop mémorable : cet enfant d'abord appliqué à la torture. Voici quel est ce genre de tourment :

Les jambes du patient sont serrées entre des ais, on enfonce des coins de fer ou de bois entre les ais et les genoux, les os en sont brisés. Le chevalier s'évanouit, mais il revint bientôt à lui à l'aide de quelques liqueurs spiritueuses, et déclara, sans se plaindre, qu'il n'avait point de complice.

On lui donna pour confesseur et pour assistant un dominicain, ami de sa tante l'abbesse, avec lequel il avait souvent soupé dans le couvent. Ce bon homme pleurait, et le chevalier le consolait. On leur servit à diner. Le dominicain ne pouvait manger. Prenons un peu de nourriture, lui dit le chevalier, vous aurez besoin de force autant que moi pour soutenir le spectacle que je vais donner.

Le spectacle, en effet, était terrible; on avait envoyé, de Paris, cinq bourreaux pour cette exécution. Je ne puis dire, en effet, si on lui coupa la langue et la main. Tout ce que je sais, par les lettres d'Abbeville, c'est qu'il monta sur l'échafaud avec un courage tranquille, sans plainte, sans colère et sans ostentation. Tout ce qu'il dit au religieux qui l'assistait, se réduit à ces paroles : *Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un jeune gentilhomme pour si peu de chose.*

Il serait devenu, certainement, un excellent officier, il étudiait la guerre par principes; il avait fait des remarques sur quelques ouvrages du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, les deux plus grands généraux de l'Europe.

Lorsque la nouvelle de sa mort fut reçue à Paris, le nonce dit publiquement qu'il n'aurait point été traité ainsi à Rome, et que s'il avait avoué ses fautes à l'inquisition d'Espagne ou de Portugal, il n'eût été condamné qu'à une pénitence de quelques années.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me communiquer vos pensées sur cet événement.

Chaque siècle voit de ces catastrophes qui effrayent la nature. Les circonstances ne sont jamais les mêmes; ce qui eût été regardé avec indulgence il y a quarante ans, peut attirer une mort affreuse quarante ans après. Le cardinal de Retz prend séance au Parlement de Paris avec un poignard qui débordait de quatre doigts hors de sa soutane; et cela ne produisit qu'un bon mot. Des frondeurs jettent par terre le saint sacrement qu'on portait à un malade, domestique du cardinal Mazarin, et chassent les prêtres à coups de plat d'épée, et l'on n'y prend pas garde. Ce même Mazarin, ce premier ministre revêtu du sa-

cerdoce, h...  
e-t-nd...  
écus. On...  
temps m...  
qu'il rend le rep...  
rire, et cette pro...  
sons.

Attri, temp...  
d'autres malhe...  
faire place à d'au...  
dence qui nous...  
bliques, tantôt...  
tons des lois p...  
plus sages, plu...  
Paris, 1766

## UN

cultivateur qui se trouva...  
porte de sa demeure. Elle était vêtue de bleu et se tenait à un pied de terre. Elle était jeune et jolie.

Cette Vierge a prêté à cet homme des champs qu'une grande catastrophe aurait lieu dans le pays et, il y a huit jours, un incendie a détruit une maison à Besse. Il est vrai qu'elle était assurée et hypothéquée.

La vierge lui a dit encore qu'elle avait un secret à confier à un ecclésiastique et, pour lui montrer sa puissance, elle a indiqué à ce bienheureux habitant des hauts sommets l'eau qu'il fallait employer pour guérir une dartre qu'il avait à la jambe, et depuis cette dartre a disparu.

Cette femme bleue s'est ensuite transformée en femme soleil, comme dans les fêtes, et s'est enfin évanouie comme une légère fumée.

... Et depuis ce jour les gens du pays aperçoivent, la nuit, une mystérieuse lueur à l'endroit où a eu lieu cette apparition.

La Besse est à 1,400 mètres d'altitude et au centre des merveilleux sites de l'Oisans.

La Salette est démonétisée. Les gens de Besse sont des malins, mais nous leur conseillons de bien cacher le nom de la femme bleue; il ne faut pas qu'ils oublient que M<sup>lle</sup> de la Merlière a fait beaucoup de tort à la Salette.

## DEUX GRANDS DÉBRIS

Une nouvelle d'une particulière importance fait le tour de la presse en ce moment.

Le comte de Paris, actuellement en Suisse, va se rendre à Rome pour faire visite au pape.

Le Juif-Errant d'Eu aux genoux du Laté du Vatican, n'y a-t-il pas là de quoi tenter la verve créatrice de quelque grand artiste?

Voici, vraisemblablement, quel sera, à peu de chose près, le dialogue de ces deux grands débris de la papauté et de la monarchie :

Philippe. — Très Saint Père, je baise avec un respect filial vos vénérables extrémités pédestres.

Léon XIII. — Mon cher fils aîné, soyez le bienvenu dans ce palais grillé par l'athéisme moderne, et recevez ma bénédiction des dimanches.

Philippe. — Mon père, la dextre du Très-Haut s'est abattue sur moi et ma famille. Le grand patrimoine que je tenais de mon droit divin est en proie aux

## SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

### ÉCRITS ET LEÇONS DES JÉSUITES

(Suite)

Sous les yeux du Général, le Père Sonapa, professeur de philosophie, dictait à ses écoliers, dans leurs cahiers, et par conséquent expliquait de vive voix avec plus d'étendue :

« 1<sup>o</sup> Que l'art de dérober et même l'art de blasphémer Dieu sont des vertus;

« 2<sup>o</sup> Que ces vertus ne sont défendues que par accident et non par elles-mêmes;

« 3<sup>o</sup> Qu'on ne peut pas douter que ces sortes d'arts ne soient des vertus intellectuelles, puisqu'ils donnent des règles et des préceptes très propres pour arriver certainement et infailliblement à leurs fins. »

En Pologne, grâce à ces sortes d'arts, les écoliers des jésuites étaient fort indisciplinés, troublaient la tranquillité des citoyens, faisaient des invasions dans les maisons, pillaient les synago-

gues des juifs, causaient des dommages considérables aux autres habitants, et se portaient aux plus grands excès.

Ces grands excès ne prouvent-ils pas qu'il est impossible de contester que les jésuites n'aient possédé, dès leur origine, et cet art merveilleux et ces vertus intellectuelles dont ils ont dirigé les règles, en choisissant les moyens les plus propres pour arriver certainement et infailliblement à leurs fins.

Et ces fins, si dignes, si nobles que les Révérends Pères se sont proposées, ne sont-elles pas de devenir riches, d'être les maîtres partout, d'exercer un empire universel sur tous les empires, sur toutes les puissances, sur les grands et sur les petits, en un mot, de se jouer des biens, de la vie, de la liberté et de l'esprit des autres hommes?

II

En France, au collège des jésuites de Caen, les fins admirables des enfants d'Ignace étaient l'objet de la thèse suivante, que soutenait devant ses écoliers l'un des grands théologiens de la docte Société, et cela dans un siècle de lumières, en plein xviii<sup>e</sup> siècle :

« Celui qui dirait, déclarait le jésuite recteur du collège de Caen, que la religion chrétienne est évidemment vraie, nous le forcerions de convenir qu'elle est évidemment fautive, puisqu'il n'est pas évident qu'il existe maintenant sur la terre quelque religion qui soit vraie; car qui peut vous assurer que toute chair n'ait point corrompu sa voie? Concluez de là :

« 1<sup>o</sup> Qu'il n'est pas évident que, de toutes les religions qui existent sur la terre, la chrétienne soit la plus ressemblante à la véritable; car avez-vous parcouru tout le monde, ou savez-vous qu'il ait été parcouru par d'autres?

« 2<sup>o</sup> Qu'il n'est pas évident que la divinité du Christ ait été manifestement connue des apôtres et des démons; autrement il faudrait dire que le Christ est manifestement Dieu;

« 3<sup>o</sup> Qu'il n'est pas évident que les oracles des prophètes aient été inspirés de Dieu; car que n'opposerez-vous si je nie qu'ils aient été de vrais prophètes, ou si j'affirme qu'ils n'ont eu que des conjectures?

« 4<sup>o</sup> Qu'il n'est pas évident que les miracles, qu'on dit avoir été mis au jour par le Christ, soient véritables, quoiqu'on ne puisse prudemment les nier. »

Et la thèse qui contient ces incroyables propositions n'était pas soutenue comme simple opinion, mais comme dogme, par un jésuite instruit, destiné à instruire les autres et initié dans le saint ministère. Qu'on juge, d'après cela, des mérites de la religion chrétienne aux yeux des jésuites!

La raison n'est-elle point à chaque pas confondue, quand on parcourt l'histoire de cette société? Ne semble-t-il pas que les jésuites ont le pouvoir d'obscurcir le soleil et de rendre à leur gré certains hommes sourds et aveugles?

A Rouen, le Père de La Motte ayant prêché dans l'église cathédrale et avancé des propositions séditieuses, le peuple en fut scandalisé; l'auditoire se retira en murmurant, et, trois jours après, on trouva, aux environs et à la porte de l'église, l'affiche suivante :

« Le public est averti que l'insolent jésuite qui « débita dimanche tant de sottises et d'erreurs à « Notre-Dame de Rouen n'y prêchera point au « jour d'hui.

« Puisque le magistrat ne réprime point la « fureur de ces pestes publiques et de ces meur-

« triers de nos rois, tout bon Français doit faire « main-basse sur ces scélérats qui sont de la Com- « pagnie de Jésus comme Judas en était.

« Mis par moi,

« DUVIVIER. »

Information faite du délit, le Père de La Motte fut décrété, interrogé, convaincu; mais, accoutumée à protéger ses membres, la Société de Jésus sut le soustraire à la justice, et le ministère public reçut une lettre par laquelle on l'informait que le Père de La Motte avait été envoyé dans une province éloignée où, n'étant plus employé à prêcher, il n'aurait pas occasion de faire d'aussi mauvais sermons que celui qui avait donné lieu à la procédure criminelle commencée contre lui, moyen fort commode de parer à tout.

Dans cette même ville, on ne savait pas seulement leurs mauvais prédicateurs, on les amusait leurs disciples par la convention.

En 1750, ils donnèrent un ballet général qui avait pour objet et pour titre :

Au ballet général de la SALETTE, ou du PLAISIR, vici...

Au défaut des paroles, on joua la comédie de ses pas; son air était simple et modeste, vif et réglé tout ensemble, fait entendre le reste; l'ÉDUCATION et la RAISON s'applaudissent d'une alliance si avantageuse pour les hommes; elles la renouvellent en présence de leurs jeunes élèves, qui deviennent les témoins et les garants de ce précieux traité.

(A suivre)

Philippe, lui baisant la main. — Merci, Saint-Père. (Sortant.) Ouf! je l'ai échappé belle!  
Léon XIII, seul. — Je l'en donnerai encore des bénédictions!

### LES JUIFS EN EUROPE

La campagne antisémite inaugurée par la publication de la *France Juive* et par la réédition des *Juifs rois de l'Epoque*, donne de l'actualité à l'apparition de l'*Annuaire des Archives israélites*.

Il contient des indications que le bruit fait depuis quelque temps autour de la question juive rend doublement intéressantes.

Nous y relevons cette statistique, relative au nombre des juifs en Europe :

L'Europe comprend 5,400,000 juifs, répartis entre les différents pays dans la proportion suivante : France, 63,000; Allemagne, 562,000; Belgique-Lorraine, 39,000; Autriche-Hongrie, 1,644,000 (Galicie, 688,000; Hongrie, 638,000); Italie, 40,000; Pays-Bas, 82,000; Roumanie, 265,000; Russie, 2,552,000 (Pologne russe, 768,000); Turquie, 105,000; autres pays, 35,000; Belgique, 3,000; Suisse, 7,000; Bulgarie, 10,000; Danemark, 4,000; Espagne, 1,900; Gibraltar, 1,500; Grèce, 3,000; Serbie, 3,500; Suède, 3,000.

L'Asie renferme 300,000 juifs : on en compte 195,000 dans la Turquie d'Asie (Palestine, 25,000); 47,000 dans la Russie d'Asie; 18,000 dans la Perse; 14,000 dans l'Asie centrale; 19,000 dans l'Inde, et 1,000 en Chine).

L'Afrique possède 350,000 juifs (8,000 en Egypte; 55,000 en Tunisie; 35,000 en Algérie; 60,000 au Maroc; 6,000 en Tripolitaine; 200,000 en Abyssinie).

L'Amérique en renferme 250,000, dont 230,000 dans les Etats-Unis.

L'Océanie n'en a que 12,000.

Le total général de la population israélite dans le monde entier s'élève donc à 6,300,000, si toutefois les renseignements donnés par l'*Annuaire des Archives israélites* sont exacts.

### REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Les débuts continuent.

MM. Berthomme et Isouard et M<sup>lle</sup> Dupont ont accompli leur troisième début dans le *Châlet* et ont été admis, le premier sans contestation.

Nous n'osons pas parler de la première repré-

sentation de *Guillaume Tell*, qui fournissait les troisièmes débuts de MM. Albert et Desmet, et qui a été déplorable.

Néanmoins, les deux artistes que nous venons de nommer ont été admis.

Mais que dire de la *Favorite*, où le fort ténor Bosc devait faire ses premiers débuts? Nous n'en dirons qu'une chose : ce fort ténor Bosc a dû quitter immédiatement notre ville, où il aurait mieux fait de ne pas venir, comme ténor s'entend.

Attendons patiemment la fin.

CÉLESTINS. — Après la reprise du *Fiacre 117*, avec M<sup>me</sup> Lender et M. Huguenet, nous avons eu la reprise du *Parisien*, pour les adieux de notre sympathique compatriote, M. Huguenet.

Nous regrettons son départ, et nous espérons que la direction des Célestins fera tout ce qui dépendra d'elle pour que, l'année prochaine, M. Huguenet fasse partie de notre troupe lyonnaise.

En attendant l'arrivée de M. Noblet, qui doit remplir dans le *Bonheur Conjugal* le rôle qu'il a créé à Paris, nous avons eu le *Voyage de M. Perrichon*, l'amusante comédie de Labiche.

Nos compliments à M. Schey, très bien dans le rôle de Perrichon. Citons aussi MM. Frey et Arnal, M<sup>me</sup>s Billon et Andral.

### BIBLIOGRAPHIE

La 49<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie* (prix : 1 fr.) vient de paraître chez les éditeurs H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, rue de Rennes, 61, à Paris.

Elle contient notamment le mot *Angle*, traité à tous les points de vue (géométrie, physique, anthropologie, etc.), et le commencement d'un travail considérable sur l'*Angleterre*, avec une belle carte en couleurs, hors texte.

Envoi du 1<sup>er</sup> volume, contre un mandat de 25 francs.

### LA REVUE MODERNE

Année 2,000 Abonnés  
POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
Parait le 20 de chaque mois.  
80 pages 20,000 lecteurs

Directeur : PAUL CASSARD | Réd. en Chef : ROBERT BERNIER

La Revue Moderne publie dans chaque n<sup>o</sup> :

L'article politique d'actualité. Une étude critique sur le livre du jour. Une ou deux nouvelles. Une étude de littérature contemporaine.

Un article sur les jeunes. Des poésies. Une chronique parisienne. Une chronique étrangère. Un mois littéraire très complet. Une revue de la mode.

DIRECTION : PARIS, 35, rue du Département. LYON, 24, rue de Marseille.

ABONNEMENTS : FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr. ÉTRANGER, Six mois 7 fr., Un an 13 fr.

AVIS  
Le Franc-Maçon rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

### TOMBOLA POUR ŒUVRE DE BIENFAISANCE

organisée par La Loge LES ARTS RÉUNIS de Mâcon

Tirage effectué le 24 octobre 1886

#### LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS

13	633	1056	1287	2213	3001	3703	4633
76	656	1065	1500	2223	3017	3732	4644
86	669	1123	1531	2239	3039	3768	4677
91	673	1134	1577	2285	3043	3787	4687
114	691	1160	1732	2331	3045	3833	4692
117	703	1214	1736	2335	3066	3862	4694
121	747	1217	1751	2344	3083	3883	4727
131	758	1219	1760	2374	3097	3954	4733
141	772	1225	1764	2400	3114	3973	4776
155	773	1240	1823	2417	3145	3980	4779
168	818	1246	1829	2426	3151	3999	4795
181	828	1251	1884	2431	3233	4075	4804
198	831	1305	1895	2438	3291	4076	4856
215	858	1282	1931	2441	3298	4133	4882
281	863	1304	1936	2505	3345	4160	4945
335	889	1318	1948	2524	3366	4244	4978
333	943	1354	1973	2560	3385	4256	
354	945	1393	2034	2643	3440	4307	
373	960	1401	2036	2649	3485	4334	
394	979	1423	2048	2651	3490	4374	
405	981	1439	2103	2712	3506	4425	
409	993	1454	2150	2747	3541	4471	
427	999	1462	2177	2804	3641	4472	
566	1027	1472	2182	2850	3654	4545	
611	1039	1481	2189	2900	3702	4604	

NOTA. — Les Lots non réclamés, au plus tard le 15 novembre prochain, seront acquis à la L.

L'Administration du *Franc-Maçon*, désireuse de faire participer ses nombreux lecteurs aux avantages d'une publicité peu coûteuse et très répandue, vient de fixer, ainsi qu'il suit, le prix des insertions dans le *Franc-Maçon* :

ANNONCES (la ligne)..... 0 f. 25  
RÉCLAMES ..... 0 50

Des conditions spéciales seront faites aux annonces périodiques ainsi qu'aux annonces de librairie.

Toutes les annonces ou réclames doivent être adressées à l'Administration du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

### INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFAILLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.  
Le kilog., 12 fr. ; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> PARIS 61, Rue de Rennes, 61

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Deronbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glanville, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mâta, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.

Chaque livraison	Payables à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

### LA PRINCIPALE

51, rue de Chartres, LYON

#### BUREAU SPÉCIAL

Pour l'Achat et la Vente des Immeubles et Fonds de Commerce

Directeur : M. LOUIS, défenseur au Tribunal de Commerce

#### USINE A VAPEUR — FABRICATION MECANIQUE

### BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments

Sièges inodores en faïence

Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

### PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD

Rue Jean-Baptiste-Say, 22

(Près la gare de la Vierge et du boulevard de la Croix-Roussé)

LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerrétype.

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE  
On remet à neuf les anciens Daguerriotypes

Maison de confiance fondée en 1851

### ACHAUME Fils

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Rousset*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

#### DÉPÔT GÉNÉRAL

V. ROUSSET  
HERBORISTERIE DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

# IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

52, Rue Ferrandière, 52

Près le quai du Rhône

LYON

#### Journaux

Brochures, mémoires, Actions

Prospectus

Têtes de lettres

Cartes de visite

etc., etc.

#### Labeurs

Affiches, Lettres de décès

Livrets de Société

Registres, Catalogues

Cartes d'adresse

etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX